

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2017

Nombre de conseillers en exercice 27

Nombre de conseillers présents 25

Nombre de conseillers votants 27

L'an deux mille dix sept le trois février, le conseil municipal de la commune de Coublevie, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Dominique Parrel, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 6 janvier 2017.

Présents : Dominique Parrel, Claude Rey, Myriam Cebola, Louis Miccoli, Martine Perrin, Jean-Pierre Métral, Gérard Rostaing, Gérard Chêne, Rachel Carretti, Jean-Marc Roux-Sibilon, Odile Lantz, Geneviève Charbit, Anne Coudreuse, Eve- Marie Buissière, Chantal Doucet, Claire Moynier, Claire Richard, Françoise Derancourt Pons, Christophe Jayet-Laraffe, Patrick Warin, Benoit Astier, Christophe Rival, Cécile Bally, Benoît Mischel, Fabien Fortoul.

Absents : Claude Marcel, Claire Panczuk

Pouvoirs. Claude Marcel à Jean-Pierre Métral, Claire Panczuk à Myriam Cebola.

Secrétaire de séance : Patrick Warin.

La séance est ouverte à vingt heures trente.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Dossier présenté par Dominique Parrel et Fabien Fortoul

Le Maire rappelle que la Loi Notre a introduit le principe que le vote porte sur l'existence du DOB que le vote est sur la forme.

Il rappelle que ce débat Le débat d'orientation budgétaire est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des collectivités territoriales de + de 3500 habitants. (Article L2312-1, L 3312-1, L 4312-1, L 5211-36 du CGCT).

Il rappelle que la Loi de finances 2017 vient « temporiser » huit années de réformes et de contraintes accrues sur les finances locales à savoir réforme de la TP, gel et baisse des concours financiers de l'Etat, institution du PFIC et montée en puissance, refonte de l'architecture de la DGF qui s'est traduite par une baisse des montants attribués.

En 2016, il s'avère que les recettes de fonctionnement sont plus importantes que celles prévues et quelques postes de dépense n'ont pas été complètement utilisés.

Les recettes supplémentaires sont essentiellement : la dotation nationale de péréquation dotation qui était annoncée comme supprimée + 25 333 €, des remboursements de salaires plus importants + 44 000 €, une dotation pour les « maires bâtisseurs » + 32 604 €, des produits d'impôts supplémentaires + 6 000 €, une vente de matériel (véhicules) + 14 000 €, la dotation sur les droits de mutation du département plus importante + 9 000 €, une taxe sur les terrains devenus constructibles + 22 948 €, la taxe sur consommation électricité + 3 000 €, la dotation PEDT + 22 960€.

Les postes de dépenses qui n'ont pas été complètement utilisés sont essentiellement : les charges de personnel 12 000 €, les charges à caractère général 14 000 € et les dépenses imprévues qui n'ont pas été utilisées 30 000 €.

Le résultat excédentaire de fonctionnement 2016 est de 457 782 €. Il était prévu à 204 230 €.

La stratégie engagée depuis le début de la gestion de ce mandat permet une capacité d'investissement qui reste correcte.

En 2016 il a été engagé 2 530 054 € d'investissement.

Le report d'investissement sur l'année 2017 qui comprend l'excédent reporté de l'année N-1 est de 1 698 517 €.

Les projets à réaliser sur 2017 ont fait l'objet d'arbitrage par la commission des finances qui a actualisé le plan pluriannuel d'investissement. Elle a travaillé sur trois séances.

Le budget 2017 s'élèvera environ à 4 056 037 €. Il est en cours de finalisation.

Lors du vote du budget 2016, une épargne a été réalisée, la vente du terrain à Edifim et ces recettes viennent abonder le budget de la commune.

Le Maire rappelle que les principaux objectifs de 2017 seront essentiellement l'agrandissement de l'école du Bérard, la réfection de la toiture du gymnase, la réalisation de l'accessibilité dans les bâtiments communaux, la réalisation d'une partie de la voie verte suite à l'engagement pris avec les PUP, une tranche d'éclairage public, des travaux dans les bâtiments communaux, des aménagements de sécurité sur les voiries, la révision du PLU. Un programme hydraulique d'eaux pluviales est également prévu : ce programme s'inscrit sur la durée et sur plusieurs secteurs de la commune. Il concerne dans un premier temps, la réalisation du bassin des Verchères et une tranche de canalisation de réseaux d'eaux pluviales sur le quartier de la Tivollière. Ce programme sera équilibré avec un emprunt au fur et à mesure de sa réalisation, et des subventions seront demandées auprès du Conseil Départemental et de l'Etat afin de diminuer la charge financière. Le contrat de rivière pourra abonder également en subventions.

D'autre part le Maire précise qu'il souhaite conserver une épargne pour assurer les programmes futurs.

Il est rappelé que sur le PPI construit en début de mandat il reste à réaliser et à financer la deuxième tranche route de Vouise qui est une voirie structurante. En 2017 les études seront réalisées afin que les travaux puissent se concrétiser sur 2018/2019. Ce dossier est à finaliser.

Le budget 2017 qui sera présenté début mars démontre encore une fois, que les finances publiques des collectivités territoriales, et en particulier de la notre, sont encore gérables à ce jour, mais que l'équilibre devient de plus en plus difficile à établir. Le redressement des finances publiques doit aboutir à un autre schéma.

Il n'est plus audible que chaque commune s'équipe de tous les services. Les services doivent répondre au besoin de la population, les équipements doivent être mutualisés et partagés.

Le Maire rappelle que le document de Stratorial Finances sur la Loi de Finances 2017 et sur la Loi de Finances corrective 2016 a été transmis.

Les vues d'ensemble fonctionnement et investissement, les résultats seront commentées par Fabien Fortoul. Elles sont presque finalisées pour établir le CA 2016.

Dominique Parrel revient sur le Plan Pluriannuel d'Investissement. 2017 qui ont été validé par la commission des finances.

Il précise que 2018 2019 sont les deux dernières années budgétaires qui restent à prévoir par ce Conseil Municipal. En 2020 la charge reviendra à la prochaine équipe municipale.

Dominique Parrel présente les programmes d'investissement prévus sur 2017 en répertoriant également les subventions du Département, les subventions de l'Etat, le Fond de compensation de TVA, l'emprunt nécessaire pour les travaux hydrauliques, emprunt qui sera réalisé au fur et à mesure des travaux, si cela est nécessaire.

Le programme de l'École du Bérard est détaillé. Les suppléments sont expliqués : ils ont été validés par les élus les enseignants, la commission scolaire.

Des explications sont données sur la nécessité de réaliser des solutions de rétention d'eaux pluviales, qui sont aujourd'hui sur nos territoires un réel enjeu pour l'avenir. La complexité de gestion de ces dossiers est rappelée. Le dossier de Loi sur l'eau du bassin des Verchères est en cours de finalisation. Dans ce dossier DLE sont abordés les problèmes d'eaux pluviales de différent quartier (Massot, Neyroud, côte des Frères, route de Vouise, le Guillon...). En mode exemple, le Maire explique qu'actuellement un engagement est pris pour la réalisation d'une canalisation sur le secteur du Guillon avec le Pays Voironnais, la ville de Voiron, le SIMA pour réaliser un aménagement cohérent devant le gymnase Lafaille, lieu où des inondations ont déjà eu lieu. Il est 30 000 €. Les trois autres entités prennent à leur charge le reste, c'est un exemple de bonne gestion de ces problèmes.

Dominique Parrel rappelle que le total des investissements sera environ de 2 230 000 € Ils seront financer sans proposer de hausse d'impôt. Les trois taxes resteront identiques. L'augmentation des bases pour 2017 est de 0.4 %. Le Maire rappelle que Coublevie a des taux faibles mais des bases fiscales hautes. La commune est pénalisée par rapport aux bases.

Le Maire rappelle la charge de remboursement de l'annuité qui est de 172 728 €. L'annuité par habitant est de 35 €. Le montant de l'encours de la dette est de 1 829 086 €.

Le Maire rappelle que l'appel à l'emprunt doit être très encadré.

Benoit Mischel s'interroge sur une différence entre le montant du programme Ecole du Bérard annoncé lors de la dernière commission de finances et ce qui est annoncé ce soir.

Le Maire précise qu'effectivement ce problème a été évoqué en commission des finances le 30 janvier et les explications ont été données : des montants HT pour certains et les suppléments demandés et validés.

Le Maire passe la parole à Fabien Fortoul pour l'explication de la situation financière de la collectivité.

Fabien Fortoul rappelle le but du DOB : débat sur l'année écoulée, tant sur le fonctionnement que l'investissement, présentation des résultats de gestion qui sont des chiffres important. Il rappelle que la prévision était basée sur des baisses de dotation annoncées, et les dépenses prévues n'ont pas été réalisées complètement, mais cela à la marge. En conséquence le bilan budgétaire est plus favorable. Il est de 457 762 €.

Ce bilan met peu en avant la raréfaction de la recette publique, qui est pourtant une réalité. Il faut avoir à l'esprit que les ressources diminuent aujourd'hui, et qu'il sera de plus en plus difficile de dégager un autofinancement.

Les restes à réaliser en investissement sont importants cette année.

Le choix des investissements sont proposés par les adjoints responsables et affinés par la commission des finances.

Les programmes retenus pour le budget 2017 sont listés :

		restes à réaliser	propositions com finances
0201	Aménagement de sécurité sur diverses voiries incluant le schéma piétons cycles	50 579,40 €	55 000,00 €
0202	Environnement et urbanisme	7 476,00 €	54 800,00 €
0301	Eaux pluviales	64 632,40 €	Dép financée par emprunt
0401	Aménagement route de Vouise	- €	30 000,00 €
0501	Aménagement des annexes d'Orgeoise	- €	- €
0601	Centre de loisirs	6 903,57 €	6 620,00 €
0801	Club house tennis	- €	- €
0802	Crèche	- €	5 940,00 €
0803	Aménagement Mairie Orgeoise	- €	14 236,75 €
0804	Ecole du Bérard	67 541,70 €	392 500,00 €
0902	Développement durable	25 745,00 €	431 200,00 €
0903	Études et honoraires divers et travaux divers	7 320,00 €	20 000,00 €
1001	Centre technique municipal	18 954,00 €	8 000,00 €
1401	Terrain Dalmassière	- €	14 000,00 €
1501	Politique culturelle, patrimoine et animation	- €	- €
1601	Accessibilité	28 356,00 €	30 000,00 €
8601	Gymnase	12 276,00 €	332 584,88 €
8700	Bâtiments communaux	217 035,83 €	154 364,58 €
8703	Acquisition de matériel	- €	33 500,00 €
8705	Éclairage public	31 348,53 €	59 637,00 €
8707	Achat de terrains	787 216,84 €	- €
9602	Groupe scolaire Orgeoise	- €	67 555,60 €
9901	Aménagement du cimetière	17 361,12 €	25 000,00 €
	TOTAL GÉNÉRAL (TTC)	1 342 746,39 €	1 734 938,81 €

Il y a peu de programme où une marche de manœuvre est possible.

Les choix politiques se portent sur l'école du Bérard, la voie verte, le gymnase, l'appartement de la conciergerie. Le montant d'investissement est de 1 734 938.81 €. Se rajoutera le programme Eaux pluviales qui sera financé selon les besoins par l'emprunt.

Fabien Fortoul rappelle que Dominique Parrel souhaite garder 600 000 € pour l'année prochaine en non engagé afin de pouvoir financer l'investissement 2018.

Jean Pierre Métral pense que le gymnase n'est pas un choix politique c'est avant tout une préservation du bâtiment. Le reste oui ce sont des choix politiques.

Fabien Fortoul rappelle que le débat de ce soir est le DOB, et que le Conseil Municipal doit s'exprimer sur la forme, sur la présentation du DOB avec remise de toutes les informations. Le Conseil Municipal ne se prononce pas sur les programmes d'investissement annoncés.

Dominique Parrel précise qu'en ce qui concerne les programmes d'investissement, ce ne sont que le reflet de la décision des trois commissions de finances.

Benoit Astier fait remarquer que sur le PPI, les dépenses annoncées n'étaient pas à 583 000 € en 2018 en ce qui concerne l'école du Bérard.

Dominique Parrel rappelle que les explications ont été données en commission des finances et explique que l'augmentation de la dépense provient des montants annoncés HT et des suppléments.

Martine Perrin confirme que le tableau a été rectifié à la dernière commission des finances.

Dominique Parrel procède au Vote sur la présentation du DOB :

. Opposition : 0

. Abstention : Benoit Astier Claire Moynier Benoit Mischel.

. Pour : 24

Benoit Astier et Benoit Mischel partent à 21 h35.

Nombre de conseillers en exercice 27

Nombre de conseillers présents 23

Nombre de conseillers votants 27

Pouvoirs. Benoit Astier à Fabien Fortoul, Benoit Mischel à Patrick Warin.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR pour le groupe scolaire du Bérard et le Gymnase.

Dominique Parrel rappelle la demande de subvention formulée pour ces deux bâtiments. Vu la notification d'attribution possible de ces deux subventions il est nécessaire de réactualiser le plan de financement de ces deux projets.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'ECOLE DU BERARD

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du projet approuve à l'unanimité le plan de financement prévisionnel de l'école du Bérard, accepte la demande de subvention pour ce projet et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaire.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ECOLE DU BERARD

<i>Financement</i>	<i>Montant H.T. De la subvention</i>	Date de la demande	(joindre la copie de la décision d'octroi)	<i>Taux</i>
Union Européenne				
DETR	183 306.20 €			20%
Autre(s) subvention(s) Etat				

(préciser)				
Région				
Département	183 306.20 €			20%
Autres financements publics (préciser)				
Sous-total (total des subventions publiques)	366 612.40€			40 %
Participation du demandeur : - autofinancement - emprunt	549 918.60 €			60 %
TOTAL	916 531,00 €			100 %

Plan de financement prévisionnel pour le projet toiture du gymnase.

<i>Financement</i>	<i>Montant</i> H.T. de la subvention	Date de la demande	<i>Date d'obtention</i> (joindre la copie de la décision d'octroi)	<i>Taux</i>
Union Européenne				
DETR	58 995.20 €	10/01/2017		20 %
Autre(s) subvention(s) Etat (préciser)				
Région				
Département	58995.20 €	28/10/2016		20 %
Autres financements publics (préciser)				
Sous-total (total des subventions publiques)	117 990.40 €			40%
Participation du demandeur : - autofinancement - emprunt	176 985.60 €			60 %
TOTAL	294 976,00 €			100 %

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du projet approuve à l'unanimité le plan de financement, accepte la demande de subvention pour ce projet et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Réactualisation du projet financier Leader au sujet des jardins partagés.

Dossier présenté par Dominique Parrel.

Le Maire rappelle le dossier présenté lors du dernier Conseil Municipal. Il est nécessaire de réactualiser le projet financier.

Le rapporteur rappelle le projet « jardins partagés » qui est à mettre en œuvre sur le terrain appartenant à l'Hôpital de Voiron, et la demande de financement au titre du programme de développement rural de Rhône-Alpes 2014/2020 au titre de LEADER pour l'aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie de développement local menée par les acteurs locaux – Mesure 19.2 du PDR.

Le montant du projet s'élève à 24 274,09 € TTC.

Le plan de financement se présente comme suit :

Coût de l'aménagement des Jardins partagés	Montant HT en euros	Montant TTC en euros
abri 5x4	5 782,34	6 938,81
clôture et aménagement	6 227,00	7 472,40
défrichage	1 680,00	2 016,00
dalle abri	1 891,57	2 269,88
aménagement allées et accès	2 797,50	3 357,00
toilettes sèches	1 850,00	2 220,00
Coût total	20 228,41	24 274,09
Financements européens LEADER (FEADER) sollicités	12 946,18 €	
Autofinancement de la Collectivité	7 282,23 €	

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du projet approuve à l'unanimité le projet et son plan de financement, accepte la demande de subvention et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

CONVENTION

Dossier présenté par Dominique Parrel.

Il est proposé au Conseil Municipal la délibération pour autoriser le maire à signer la nouvelle convention entre la Préfecture de l'Isère et la commune, pour la transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire. La convention doit être signée par les deux parties avant le 20 février 2017 pour entrer en vigueur le 21 février

2017. Le Conseil Municipal après débat valide à l'unanimité la convention et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce sujet.

Questions diverses.

Rachel Carretti expose le problème de sécurité quant à la circulation de gros poids lourds sur la RD 128 montant à Croix Bayard.

Gérard Rostaing précise qu'il a saisi le Conseil Départemental à ce sujet et qu'une signalétique et des arrêtés doivent être pris, car effectivement il y a des problèmes de gabarit de camion sur cette voirie.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire lève la séance à 21H45.